



CDG82

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
de la Fonction Publique Territoriale
de Tarn-et-Garonne

**FORMULAIRE DE SAISINE
DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL EN VUE DE LA
MISE EN CONFORMITÉ AVEC LES 1607 HEURES
ET LA FIN DES RÉGIMES DÉROGATOIRES**

<p>À adresser au Président du C.T. 23, boulevard Vincent Auriol 82000 MONTAUBAN ☎ 05.63.21.62.00 - service.carrieres@cdg82.fr</p>	<p>Collectivité :</p> <p>.....</p> <p>Dossier suivi par :</p>
<p><i>Pièces à joindre : projet de délibération ainsi que toutes pièces jugées utiles</i></p>	

Date de mise en conformité au sein de la collectivité : 1^{er} janvier 2022 (date réglementaire).

CONTEXTE DE LA MISE EN CONFORMITE :

Une ou plusieurs délibérations de l'organe délibérant prévoit des avantages non réglementaires

QUELS AVANTAGES NON REGLEMETAIRES CONDUISENT AU NON RESPECT DES 1607 HEURES

Jours de congés annuels supplémentaires : « jour du maire, jour du président, ... », à préciser :

.....

.....

Ponts, à préciser :

.....

.....

Autorisations d'absences non prévues par un texte. A préciser

.....

.....

Autres, à préciser :

.....

.....

.....

Nombre de jours au total :

MESURES DE COMPENSATIONS ENVISAGEES :

Augmentation de la durée hebdomadaire de service et augmentation du nombre de jour(s) de RTT :

• Les cycles possibles sont au nombre de et sont les suivants :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 35h30 heures par semaine avec 3 jours de RTT | <input type="checkbox"/> 36h heures par semaine avec 6 jours de RTT |
| <input type="checkbox"/> 36h30 heures par semaine avec 9 jours de RTT | <input type="checkbox"/> 37 heures par semaine avec 12 jours de RTT |
| <input type="checkbox"/> 37h30 heures par semaine avec 15 jours de RTT | <input type="checkbox"/> 38 heures par semaine avec 18 jours de RTT |
| <input type="checkbox"/> 39h heures par semaine avec 23 jours de RTT | <input type="checkbox"/> autre, à préciser : |

.....

• Les cycles sont mis en place :

- au choix de l'agent
- selon les nécessités de service : (préciser la liste des services et les motifs)

autre(s).....

Mise en place de nouveaux horaires (plages fixes, variables...) ou de cycles spécifiques à préciser :

Autre, à préciser :

AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL :

Existe-t-il dans la collectivité des agents dont la durée annuelle est dérogatoire ? Non Oui :

Mode d'exercice des fonctions	Agents concernés	Nombre :
<input type="checkbox"/> travail de nuit		
<input type="checkbox"/> travail le dimanche		
<input type="checkbox"/> modulation importante du cycle de travail		
<input type="checkbox"/> travaux pénibles ou dangereux		
<input type="checkbox"/> autres, à préciser		

Fait à

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Le.....